

## Proposition de règles d'utilisation de la formation professionnelle sur les instances de Cotravaux :

Les structures (dont Cotravaux, équipe nationale) ont la possibilité d'utiliser l'organisme de formation de Cotravaux, et notamment sur leurs instances (Assemblée générale, Conseil d'administration, etc.) seulement si :

- Elles respectent le délai d'un mois avant – ce délai n'est pas négociable et est très court du point de vue des processus Qualiopi. Si vous avez quelques jours de retard mais que tout le dossier est prêt, il est possible de faire un entorse au délai (quelques jours = moins d'une semaine).
- Elles adossent à leurs instances des formations ou des temps d'échanges de pratiques, de façon à ne pas financer que des temps d'instances mais également de structuration de réseau.
- Elles s'engagent à faire remplir à tous les participants et les participantes un questionnaire de pré-positionnement indispensable dans le processus Qualiopi. Ce questionnaire sera fourni par le pôle formation de Cotravaux à chacun-e et dans les temps.
- Elles s'engagent à trouver des équipes de formation crédibles pour le processus Qualiopi et de fournir toutes les pièces justificatives nécessaires (CV bien sûr, mais aussi attestation sur l'honneur, diplômes, résultats d'évaluation, entretien avec la nouvelle équipe de formation, etc.)
- Elles s'engagent à communiquer à Cotravaux l'ensemble des pièces du processus Qualiopi qu'elles feront de leurs côtés (convocations, feuilles de routes formateur, charte de bénévolat, convention, etc.), en modifiable, de façon à ce que la fonction formation ait toutes les pièces en main au fur et à mesure et sans avoir besoin de les réclamer pour les différents audits qui ont lieu tous les 18 mois.
- Elles s'engagent à communiquer les adresses mails de toutes les personnes inscrites en formation de leurs côtés, de façon à ce que le pôle formation puisse envoyer des questionnaires de satisfaction employeur, tel que prévu dans le processus Qualiopi de Cotravaux.

Un manquement à une seule de ces règles peut être très impactant dans les audits de surveillance à venir de Cotravaux.